



3ème Cycle Doctorat/Artist Diploma

Le doctorat de musique Recherche et pratique

Ce cycle est ouvert sur concours aux candidats, titulaires d'un diplôme national de Master ou d'un des diplômes du CNSMDP ou du CNSMDL conférant le grade de Master, ou ayant effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant d'une validation d'acquis, en chant, instrument, jazz, musique ancienne, musique de chambre instrumentale ou vocale, direction de chœur ou d'ensemble instrumental, écriture ou composition, qui désirent conjointement pratiquer une activité d'interprète/compositeur de haut niveau et mener une recherche pour et à travers l'interprétation ou la composition tout en s'inscrivant dans une dynamique d'insertion professionnelle.

Admission

Ce cycle est ouvert sur concours aux candidats remplissant les conditions d'inscription à l'université et titulaires d'un des diplômes suivants :

- Master français ou étranger ;
- Diplôme de 2e cycle supérieur français ou étranger ;
- diplômes du CNSMDP ou du CNSMDL conférant le grade de Master ;
- DFS du CNSMDP et DNESM du CNSMDL par validation des acquis ;
- études à l'étranger d'un niveau équivalent ou bénéficiant d'une validation d'acquis,

Une présélection est effectuée sur dossier. L'admissibilité se fait sur épreuve et entretien en français. L'épreuve d'admissibilité est publique. L'admission définitive se fait selon les modalités définies par l'École doctorale 3LA.

Enseignement

Pendant toute la durée des études, la pratique instrumentale, vocale ou de composition et production de recherche sont étroitement associées pour permettre à l'étudiant :

- d'atteindre dans son parcours d'interprète ou de compositeur un niveau d'excellence nourrissant sa recherche et s'appuyant sur elle ;
- de rédiger une thèse sur l'objet de sa recherche.

L'encadrement de l'étudiant est assuré par deux professeurs référents :

- un professeur du CNSMDL désigné par le directeur du Conservatoire sur proposition de l'étudiant ;
- un directeur de recherche, professeur ou habilité à diriger des recherches, titulaire à l'université.

Dès son admission définitive, l'étudiant établit un programme de formation personnalisé dans les domaines de la pratique artistique et de la recherche, qu'il s'engage à suivre dès sa première année, comprenant notamment :

- un état prévisionnel des séances de travail instrumental, vocal ou de composition avec les



professeurs du conservatoire, dont le professeur référent ;

- un état prévisionnel des séances de travail et rencontres avec le directeur de recherche de l'université ;
- les journées d'études doctorales organisées conjointement par le Conservatoire et l'École doctorale ;
- au moins un séminaire doctoral universitaire et un séminaire doctoral du Conservatoire ;
- les master-classes, les prestations publiques, éventuellement, un ou plusieurs séjour(s) à l'étranger, et toutes autres dispositions jugées nécessaires à sa formation.

Ce programme de formation est établi par l'étudiant en lien avec le directeur du Conservatoire ou son représentant, le responsable des études doctorales en Musique et Musicologie de l'université, le responsable du département concerné, le professeur référent du conservatoire et le directeur de recherche de l'École doctorale. Il pourra être renouvelé chaque année. Un bilan est dressé annuellement, évaluant l'assiduité et l'avancement des travaux selon la réglementation de chaque établissement.

Durée

La préparation du doctorat s'effectue, en règle générale, en 3 ans. Des dérogations peuvent être accordées dans les conditions prévues à l'article 15 de l'arrêté du 7 août 2006.

Diplôme

Le Doctorat de musique Recherche et pratique est délivré à l'étudiant lorsqu'il a réalisé avec succès :

- une prestation instrumentale ou vocale (ou composition) en relation avec le sujet de la thèse ;
- la rédaction et le dépôt d'une thèse, pouvant être accompagnée d'autres documents ou supports ;
- la soutenance de la thèse écrite.

[notice sur le Doctorat de Musique : recherche et pratique](#)

[? en savoir plus sur les doctorants](#)

Artist diploma

Ce 3^e cycle Musique, proposé par le CNSMD de Lyon, est ouvert aux candidats musiciens désirant pratiquer une activité musicale de haut niveau et développer conjointement un projet personnalisé dans le domaine de l'interprétation, de la création ou de la diffusion artistique, en s'inscrivant dans une dynamique d'insertion professionnelle.

Admission

Ce cycle est ouvert sur concours aux candidats musiciens titulaires d'un Master ou diplôme de 2^e cycle supérieur français ou étranger, d'un Diplôme National d'Études Supérieures de Musique (DNESM) du CNSMD de Lyon ou d'un Diplôme de Formation Supérieure (DFS) du



CNSMD de Paris.

L'admissibilité se fait par sélection sur dossier.

L'admission est prononcée à l'issue d'une présentation artistique dans la discipline principale du candidat et d'un entretien avec le jury.

Les épreuves ne sont pas publiques.

Le cursus Artist Diploma repose sur le projet d'artiste de l'étudiant

Moment clé du parcours du jeune professionnel, l'Artist Diploma permet à l'étudiant de développer des recherches/actions artistiques qui lui permettront de se créer des opportunités professionnelles ou de répondre à celles qui s'ouvrent à lui : concours, appels à projets de festivals, etc.

A un très haut niveau de sélection, les candidats sont distingués, non seulement par leurs qualités techniques, mais également par leur personnalité, leur présence, leur attitude, leur façon d'être sur scène et leur projet artistique. Partant de ce constat, le cursus d'Artist Diploma devra être le lieu pour le musicien en 3^e cycle de travailler et de mettre en valeur son engagement artistique, sa personnalité et son originalité au travers de la réalisation de son projet d'artiste.

L'étudiant pourra s'appuyer, pour la création et la réalisation de son projet sur l'ensemble des forces de l'établissement, et plus particulièrement la richesse des dispositifs de création musicale du conservatoire : labo Scène recherche, Atelier XX-21, Collectif d'impro, ateliers d'improvisation du département Danse, activités des départements de création musicale, culture musicale et musique de chambre, liens avec les partenaires du Conservatoire (Grame, Royaumont, centres de recherche musicale en France et à l'étranger...). Son projet pourra avoir diverses traductions dans la Saison du CNSMD. Conformément aux orientations prioritaires du Ministère de la culture en matière d'éducation artistique et culturelle, le projet de l'étudiant devra comporter un volet « élargissement des publics ».

Les critères de sélection sont l'engagement de l'étudiant et la pertinence de son projet personnalisé en adéquation avec les projets et moyens du Conservatoire. Outre l'excellence de la pratique artistique de l'étudiant (niveau technique, virtuosité, interprétation, répertoire), le jury évaluera la capacité de l'étudiant à incarner son projet.

Encadrement du cursus

L'étudiant admis en Artist Diploma sera accompagné dans le déroulement de son projet par une équipe pédagogique élargie composée :

- des membres de l'équipe de direction du conservatoire, en particulier le directeur des études musicales, assistés de la chargée de mission,
- d'un professeur référent au choix de l'étudiant,
- des chefs de département et coordinateurs des pratiques collectives, en particulier le coordinateur du labo Scène recherche,
- des chefs de service, en particulier le chef du service régie et cellule audiovisuelle,
- et, plus généralement, de toute ressource du CNSMDL souhaitée par l'étudiant, dans la



mesure des possibilités de l'établissement.

L'étudiant rend compte de ses activités et de l'avancement de son projet dans un journal bimensuel pouvant éventuellement prendre la forme d'un document multimédias (nov. janv. mars mai juil.). Un bilan de la réalisation du projet est dressé semestriellement (respect des engagements).

Déroulement du cursus

La durée du cursus de l'Artist Diploma est liée à la nature du projet personnel de l'étudiant, elle s'étend généralement sur une moyenne de 3 semestres.

1^{er} semestre - Précision du projet, des objectifs et sous objectifs, des actions et moyens mis en œuvre pour les atteindre. Les phases de travail sont listées et un calendrier établi pour les 3 semestres par l'étudiant en lien avec l'équipe constituée pour le suivi des Artist Diploma. Les besoins spécifiques d'accompagnement de l'étudiant sont déterminés, et un contrat établi entre l'étudiant et le Conservatoire.

Établissement de :

- un calendrier des séances de travail et rencontres avec le professeur référent et l'équipe pédagogique,
- un état prévisionnel des séances de travail instrumental ou vocal,
- la participation aux dispositifs de création musicale du Conservatoire : Labo Scène recherche, Atelier XX-21, Collectif d'impro, ateliers d'improvisation du département de la danse, département de création musicale,
- calendrier des master-classes et conférences,
- les prestations publiques de l'étudiant (dont éventuellement activité de chambriste),
- les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation du projet,
- les obligations envers le Conservatoire telles la participation avec le(s) professeur(s) à la coordination des activités de la classe, le suivi des cours et tutorat des étudiants en 1^{er} cycle, la participation aux auditions et concerts,
- les activités avec différentes structures professionnelles,
- autres dispositions nécessaires à la réalisation du projet, dont les liens avec les services concernés du Conservatoire (calendrier des rendez-vous Régie et des rendez-vous d'accompagnement de la communication, mise en perspective du parcours du jeune artiste).

2^e semestre – Déroulement du travail de conception

3^e semestre – Expérimentation et finalisation. Une résidence en salle Varèse est proposée aux étudiants durant la période 1^{er}-20 septembre. Cette résidence permettra la mise en place du projet dans des conditions réelles de spectacle et laissera la voie à l'expérimentation.

La présentation en scène des spectacles issus des projets personnalisés a lieu dans le cadre de la saison publique du Conservatoire de septembre à février.

Diplôme



Un diplôme de 3^e cycle Artist Diploma est délivré, par le CNSMD de Lyon, à l'étudiant si la réalisation du projet initial est validée par ce même établissement et s'il a rempli ses obligations définies dans le programme de réalisation.

Ce diplôme sera accompagné d'un document décrivant le parcours de réalisation du projet et de documents média témoignant de ce parcours.

[? en savoir plus sur les projets artistiques des étudiants en Artist Diploma](#)